COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Revue de presse
du 11 au 17 mars 2017

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI

Sommaire

COI : « Solidarité envers Madagascar »……3

- **COI : « Solidarité envers Madagascar »Cyclone Enawo**
- **Cyclone Enawo : la COI exprime sa solidarité**

32ème conseil des ministres……5

- **La COI s'adapte à la réalité du temps**
- **La COI dresse son bilan**

Economie……7

- **PLATEFORME ÉCONOMIQUE AFRICAINE : Ouverture lundi de la session inaugurale**

Sécurité Maritime……10

- **Sécurité maritime : Vers le renforcement de la coopération régionale**

Biodiversité……13

- **Aires Protégées Marine : Partage régional sur les droits et la gouvernance**

Transport aérien……14

- **Air Madagascar : Air Austral est désigné partenaire stratégique**

Environnement……16

- **Validation du cadre juridique du système national des aires protégées**
- **Un Patrimoine mondial en danger à cause des activités humaines**
- **ÉCONOMIE OCÉANIQUE : Des scientifiques britanniques en visite à Maurice**

COI : « Solidarité envers Madagascar »

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

COI : « Solidarité envers Madagascar »Cyclone Enawo

10 mars 2017

La Commission de l'océan Indien (COI) exprime sa solidarité au peuple et aux autorités de Madagascar touchés par le cyclone Enawo. Voici le communiqué diffusé hier par la COI :



Hamada Madi, Secrétaire général de la COI.

« Nos pensées fraternelles vont aux familles endeuillées et à toutes celles et ceux qui subissent durement les conséquences des intempéries », déclare S.E.M. Hamada Madi, Secrétaire général de la COI, actuellement en déplacement aux Comores.

« J'appelle à la solidarité de tous, en particulier à celle de nos Etats membres et de nos partenaires au développement, pour répondre aux besoins d'urgence qui se font sentir dans la Grande Ile », ajoute-t-il.

De son côté, la COI, à travers son Réseau de Surveillance épidémiologique et de gestion des alertes (SEGA One Health) mis en place grâce au soutien de l'Agence française de développement, est mobilisée pour intervenir à la demande des autorités sanitaires de Madagascar.

L'Indianocéanie est la troisième région du monde la plus touchée par les catastrophes naturelles. Du fait de sa superficie, Madagascar, Etat le plus peuplé de la région, est particulièrement vulnérable aux catastrophes. C'est pourquoi la COI poursuit ses efforts pour réduire les risques et l'impact des catastrophes naturelles et pour améliorer la résilience de ses Etats membres. »

http://www.temoignages.re/developpement/changement-climatique/coi-solidarite-envers-madagascar,89025

Cyclone Enawo : la COI exprime sa solidarité

10/03/2017

Les réactions ne se sont pas fait attendre après le passage du cyclone Enawo à Madagascar. La Commission de l'océan Indien (COI) exprime ainsi sa solidarité au peuple et aux autorités malgaches. Le cyclone Enawo laisse derrière lui plus de 12 000 sinistrés, selon le bilan provisoire.

«*Nos pensées fraternelles vont aux familles endeuillées et à tous ceux qui subissent durement les conséquences des intempéries*», a indiqué le secrétaire général de la COI, Hamada Madi, hier dans un communiqué reçu à la rédaction. «*J'appelle à la solidarité de tous, en particulier de celle de nos Etats membres et de nos partenaires au développement pour répondre aux besoins d'urgence qui se font sentir dans la Grande Ile* », a-t-il ajouté.

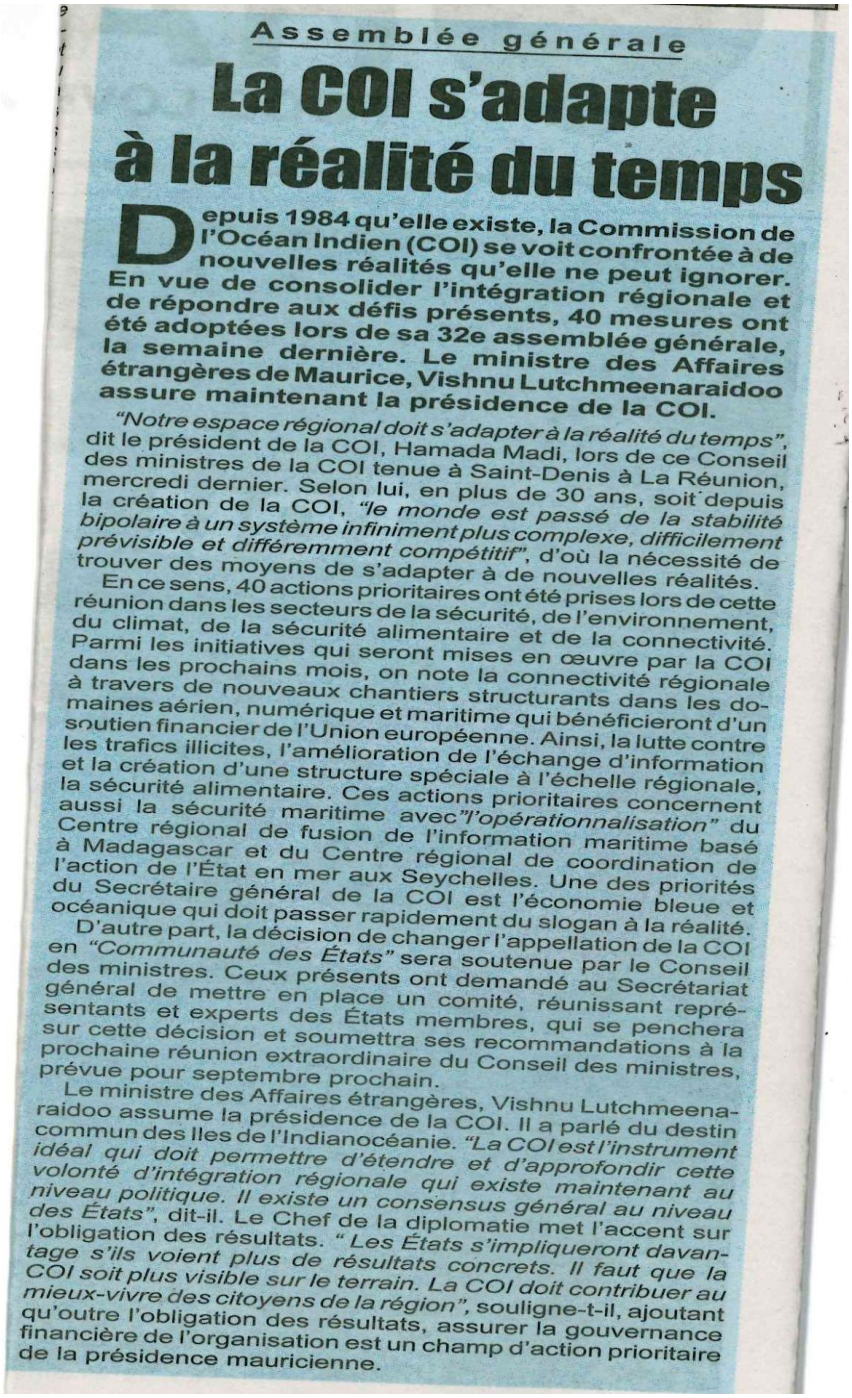
Dans tous les cas, la COI affiche sa disponibilité à intervenir à la demande des autorités malgaches sur le plan sanitaire. En effet, l'organe dispose d'un Réseau de surveillance épidémiologique et de gestion des alertes (Sega One Health), mis en place grâce au soutien

de l'Agence française de développement. Ainsi, la COI poursuivra ses efforts pour réduire les risques et impacts des catastrophes naturelles à Madagascar étant donné que le pays reste particulièrement vulnérable au changement climatique.

http://www.newsmada.com/2017/03/10/cyclone-enawo-la-coi-exprime-sa-solidarite/

32ème conseil des ministres

Week-End Dimanche, le 12 mars 17



Assemblée générale

La COI s'adapte à la réalité du temps

Depuis 1984 qu'elle existe, la Commission de l'Océan Indien (COI) se voit confrontée à de nouvelles réalités qu'elle ne peut ignorer. En vue de consolider l'intégration régionale et de répondre aux défis présents, 40 mesures ont été adoptées lors de sa 32e assemblée générale, la semaine dernière. Le ministre des Affaires étrangères de Maurice, Vishnu Lutchmeenaraidoo assure maintenant la présidence de la COI.

"Notre espace régional doit s'adapter à la réalité du temps", dit le président de la COI, Hamada Madi, lors de ce Conseil des ministres de la COI tenue à Saint-Denis à La Réunion, mercredi dernier. Selon lui, en plus de 30 ans, soit depuis la création de la COI, *"le monde est passé de la stabilité bipolaire à un système infiniment plus complexe, difficilement prévisible et différemment compétitif"*, d'où la nécessité de trouver des moyens de s'adapter à de nouvelles réalités.

En ce sens, 40 actions prioritaires ont été prises lors de cette réunion dans les secteurs de la sécurité, de l'environnement, du climat, de la sécurité alimentaire et de la connectivité. Parmi les initiatives qui seront mises en œuvre par la COI dans les prochains mois, on note la connectivité régionale à travers de nouveaux chantiers structurants dans les domaines aérien, numérique et maritime qui bénéficieront d'un soutien financier de l'Union européenne. Ainsi, la lutte contre les trafics illicites, l'amélioration de l'échange d'information et la création d'une structure spéciale à l'échelle régionale, la sécurité alimentaire. Ces actions prioritaires concernent aussi la sécurité maritime avec *"l'opérationnalisation"* du Centre régional de fusion de l'information maritime basé à Madagascar et du Centre régional de coordination de l'action de l'État en mer aux Seychelles. Une des priorités du Secrétaire général de la COI est l'économie bleue et océanique qui doit passer rapidement du slogan à la réalité.

D'autre part, la décision de changer l'appellation de la COI en *"Communauté des États"* sera soutenue par le Conseil des ministres. Ceux présents ont demandé au Secrétariat général de mettre en place un comité, réunissant représentants et experts des États membres, qui se penchera sur cette décision et soumettra ses recommandations à la prochaine réunion extraordinaire du Conseil des ministres, prévue pour septembre prochain.

Le ministre des Affaires étrangères, Vishnu Lutchmeenaraidoo assume la présidence de la COI. Il a parlé du destin commun des Iles de l'Indianocéanie. *"La COI est l'instrument idéal qui doit permettre d'étendre et d'approfondir cette volonté d'intégration régionale qui existe maintenant au niveau politique. Il existe un consensus général au niveau des États"*, dit-il. Le Chef de la diplomatie met l'accent sur l'obligation des résultats. *" Les États s'impliqueront davantage s'ils voient plus de résultats concrets. Il faut que la COI soit plus visible sur le terrain. La COI doit contribuer au mieux-vivre des citoyens de la région"*, souligne-t-il, ajoutant qu'outre l'obligation des résultats, assurer la gouvernance financière de l'organisation est un champ d'action prioritaire de la présidence mauricienne.

Le Défi
QUOTIDIEN

14 Mars 2017

Océan Indien

La Coi dresse son bilan

Le rapport annuel 2016 de la Commission de l'océan Indien (COI) a été rendu public cette semaine. Il brosse un tableau des activités de la COI dans les cinq États membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Un document, intitulé *L'Indianocéanie et les Objectifs de développement durable (ODD)*, donne un aperçu de la participation de l'organisation à la mise en route de l'agenda mondial pour le développement qui a été adopté par les Nations unies en 2015.

La COI participe, en effet, à la réalisation des ODD par le biais de plus d'une dizaine de projets. Parmi, la lutte contre la pauvreté (avec un entretien du président mondial d'ATD Quart Monde, Cassam Uteem) ; bonne santé et bien-être ; énergie propre et d'un coût abordable ; et les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Le rapport revient sur tout le travail qui a été accompli pour aider Maurice lors de l'épizootie de fièvre aphteuse et tout ce qui se fait dans la région pour contenir ou prévenir les maladies transmises par les moustiques, comme le Zika et la fièvre dengue. Cela sous l'égide de l'Unité de veille sanitaire de la COI et les instituts de santé membres du Réseau SEGA. Le document évoque les mesures prises pour redynamiser la lutte contre le VIH dans la région de l'océan Indien, entre autres.

VALEUR AJOUTÉE

Dans son message, le secrétaire général de la COI Hamada Madi affirme que « *au-delà de la présentation de nos activités conduites en 2016, ce rapport annuel a pour objectif de montrer de manière simple la valeur ajoutée de notre organisation* ». La COI représente 5,5 km² de zones économiques exclusives, 26 millions d'habitants, 48 projets de coopération et de développement depuis sa création en 1982. Cela avec le soutien de diverses organisations internationales partenaires comme l'Agence française de développement, la Banque africaine de développement, l'Union européenne, la Banque mondiale et le Fonds français pour l'environnement mondial pour un budget de financement qui s'est élevé à 254 millions d'euros à ce jour.

J.-M.S

Economie

LEMAURICIEN.COM
INDÉPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION

PLATEFORME ÉCONOMIQUE AFRICAINE : Ouverture lundi de la session inaugurale

16 MARCH, 2017



- Le président de l'UA, le chef d'État guinéen, Alpha Condé, devrait intervenir à la cérémonie d'ouverture
- Présence éventuelle du président du Zimbabwe, Robert Mugabe, aux côtés de plusieurs chefs d'État

Les préparatifs en vue du lancement de la Plateforme économique africaine qui aura lieu lundi à Maurice vont bon train au niveau du gouvernement. Le Premier ministre, Pravind Jugnauth, s'adressera à cette occasion devant un parterre composé de plusieurs chefs d'État africains, dont le président de l'Union africaine, Alpha Condé, de la Guinée, qui devrait prendre la parole à la séance d'ouverture. Tout laisse croire que le président du Zimbabwe, Robert Mugabe, ferait également le déplacement pour Maurice. Parmi les chefs d'État annoncés figurent le président de la Côte d'Ivoire, Alassane Quattara, le président de la République du Kenya, Uhuru Kenyatta, le Premier ministre de l'Éthiopie, Hailemariam Desalegn, le président de Madagascar, Hery Rajaonarimampianina, ainsi que le Premier ministre de Tanzanie, Kassim Majaliwa.

Une “advance party” de l’Union africaine est attendue à Maurice cette semaine afin de peaufiner les préparatifs sur lesquels travaille une équipe du bureau du Premier ministre et des Affaires étrangères. Dans les milieux des organisateurs, on fait comprendre que la liste des chefs d’État, qui devraient être présents, est constamment modifiée et qu’il faudrait attendre la dernière minute pour avoir une liste finale des personnalités présentes. Ainsi, le président des Seychelles, Dany Faure, qui avait initialement annoncé sa présence dans l’île, pourrait ne pas faire le déplacement.

Par ailleurs, d’éminents invités et conférenciers ont déjà confirmé leur participation. La délégation mauricienne sera représentée au plus haut niveau et sera dirigée par Ameenah Gurib-Fakim, présidente de la République et le Premier ministre, Pravind Jugnauth. La présidente figure parmi ceux qui animeront des sessions de travail durant la conférence mauricienne.

La majorité des invités sont attendus à Maurice dans la journée de dimanche. L’ouverture de la réunion est prévue lundi à 9 h 30, au Westin Turtle Hotel, à Balaclava. Il reviendra au président de la Commission de l’Union africaine de situer le contexte du lancement de la plateforme économique. L’agenda de travail prévoit une série de tables rondes sur les thèmes suivants : « fabriqué en Afrique grâce à des chaînes de valeur régionales » ; « zone de libre-échange continentale » ; « élargissement des possibilités pour le commerce et l’investissement intraafricains » ; « compétitivité du secteur privé africain »; « création d’entreprises panafricaines » ; « révolution des compétences africaines » ; « autonomisation des jeunes pour les préparer à l’emploi » et « l’innovation et l’entrepreneuriat ». La séance de clôture est prévue dans l’après-midi de mardi. Elle sera marquée par le lancement du passeport africain pour la communauté des affaires avant que le président de l’Union africaine ne clôture les travaux. La Plateforme économique africaine institutionnalisera une rencontre annuelle des dirigeants africains et créera « un environnement favorable » au dialogue pour un large éventail de secteurs, notamment le leadership politique africain, les chefs d’entreprise et le secteur privé de même que pour les universitaires et les intellectuels. Il

s’agit de secteurs essentiels pour le programme de transformation économique : le secteur privé en raison de son rôle dans l’investissement, l’industrialisation et le commerce intraafricain ; le secteur de l’enseignement supérieur, responsable du développement des compétences, de la recherche et de l’innovation ; et les gouvernements, qui doivent assurer la mise en œuvre des politiques fiscales et macroéconomiques et la création de nouveaux cadres favorables à la transformation économique. Cette Plateforme est une initiative conduite par les Africains pour leur fournir l’espace politique, dans tous les secteurs et qui leur permet de définir leur propre programme et d’explorer les possibilités et les options réalistes, à l’échelle continentale et mondiale, pour exécuter ce programme. Elle devra entre autres soutenir les efforts de mobilisation des ressources nationales pour appuyer la mise en œuvre des actions prioritaires définies par la plateforme économique africaine dans le cadre de l’agenda 2063. Certaines délégations profiteront de leur séjour dans l'île pour avoir des discussions bilatérales avec le gouvernement et rencontrer la communauté des affaires de Maurice. Ainsi, la Tanzanie, qui sera représentée par une délégation de quatre ministres dirigée par le Premier ministre Kassim Majaliwa, a prévu un “business meeting” avec le secteur privé et les institutions mauriciennes dans le courant de la semaine prochaine.

http://www.lemauricien.com/article/plateforme-economique-africaine-ouverture-lundi-la-session-inaugurale

Sécurité maritime : Vers le renforcement de la coopération régionale

11 MARS 2017

L'Agence Portuaire Maritime et fluviale travaille actuellement sur le renforcement de la coopération maritime avec la région Océan Indien et les autres partenaires économiques

Du 19 février au 2 mars, une formation pratique a été organisée à bord de navires dans les villes de Mascate et Sohar (Oman). Huit pays y participaient. Ces formations ont permis de renforcer les connaissances de plusieurs fonctionnaires chargés du contrôle du port par ces États. Ce contrôle des navires et des ports a été organisé conjointement avec l'Organisation maritime internationale (OMI). Celui-ci s'est concentré sur les Procédures de contrôle des navires et du port par les États, ainsi que sur les dernières versions de plusieurs instruments pertinents de l'OMI, dont la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS).

Des ateliers qui renforcent le rôle des Etats dans la sécurité maritime. Autre formation pour les fonctionnaires liés à la sécurité maritime, à Abidjan cette semaine. Toujours sous l'égide de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), ce fut cette fois un atelier national sur la sûreté portuaire et la simplification des formalités au Centre régional de formation de Djibouti (DRTC). L'atelier a mis l'accent sur les prescriptions de l'OMI relatives à la sûreté maritime et à la simplification des formalités et présente l'ensemble des cours de formation, conseils et outils proposés par l'OMI et d'autres acteurs. Avec notamment les nouveaux modules de formation portuaire élaborés conformément au thème de la Journée

mondiale de la mer 2017, « *Connecter navires, ports et personnes.* » L'objectif a été, d'une part, d'identifier les besoins nationaux de la République de Djibouti en matière de formation et, d'autre part, de démontrer la capacité du DRTC à dispenser des formations nationales et régionales dans les domaines, entre autres, de la sécurité maritime, de la sûreté, de la simplification des formalités et de la protection du milieu marin. Cet atelier était le prolongement de celui organisé par les américains, toujours à Djibouti, le 14 février dernier. Cette fois, Madagascar y participait, par l'intermédiaire de l'APMF.

L'APMF, garant de la sécurité maritime de Madagascar. La sécurité maritime n'est pas une mince affaire. Surtout lorsque l'on est sur une île de l'importance de Madagascar. Ce domaine nécessite une coopération étroite avec les pays voisins et avec les partenaires économiques et stratégiques. Outre un rôle essentiel dans les échanges commerciaux, et donc dans l'économie d'un pays, la sécurité maritime renforce la souveraineté d'un pays qui peut ainsi lutter contre des fléaux déstabilisants : terrorisme, trafic, pillage des ressources, concurrence déloyale. Une sécurité maritime maîtrisée par un Etat offre une image plus forte du pays à travers le monde. A Madagascar, l'opérationnel de la sécurité maritime repose sur l'APMF.

Prolongement du ministère des Transports et de la Météorologie, l'APMF travaille sur plusieurs niveaux. Sur les urgences, les faits d'actualités liés au maritime et les intempéries, comme ces derniers jours avec le cyclone Enawo. Ou lorsqu'un navire suspect est repéré dans les eaux territoriales malgaches. Ou encore quand un touriste imprudent se noie. Mais l'APMF, c'est aussi le représentant de Madagascar auprès de l'OMI et de toutes les conventions internationales liées à la sécurité maritime (SOLAS, Code de Conduite de Djibouti…). C'est à cet organisme,dans lequel on trouve le Colonel Jean Hubert Zipa, Jean Roland Randriamaro et plusieurs experts de la sécurité maritime, que revient la lourde tâche d'adapter les outils juridiques et les infrastructures portuaires aux nombreux codes internationaux qui régissent les échanges maritimes dans le monde. Parmi lesquels l'ISPS.

Redonner confiance en Madagascar. Le Ministère des Transports a lancé une réforme des ports et des transports maritimes et fluviaux. Avec des objectifs comme la compétitivité, la sécurité, la sûreté et la sauvegarde de l'environnement. Outre la répartition des diverses actions en mer (pour prévenir les accidents et les noyades) et le classement des ports malgaches en plusieurs catégories (Port d'Intérêt National, Port

d'Intérêt Régional…), c'est le respect des normes internationales qui est au centre de toutes les attentions. L'APMF s'est vu par exemple confié la mise en place de la norme ISPS (en français signifie « Code international pour la sûreté des navires et des Installations portuaires »), qui est entré en vigueur depuis juillet 2004 mais qui pourtant n'est pas encore présent dans les ports malgaches. Il s'agit d'un code en deux parties, fortement conseillé par tous les partenaires de la Grande Ile. Une partie impose des mesures obligatoires pour les installations portuaires et les navires, tandis que l'autre propose des mesures pour renforcer la précédente. Concrètement, l'APMF doit se charger de renforcer les outils juridiques, développer les infrastructures (notamment portuaires), être formé puis former sur l'ensemble des procédures. Et mettre en place un système de financement, basé sur les flux commerciaux.

Un système de collecte, de traitement et de vérification d'informations au préalable sur les navires, les membres d'équipage et les cargaisons, objet d'un dialogue entre les entreprises privées malgaches et les pouvoirs publics. Avec au bout du chemin une amélioration de l'image, de la souveraineté et de la place de Madagascar dans les échanges maritimes internationaux.

Recueillis par R.Edmond

http://www.midi-madagasikara.mg/economie/2017/03/11/securite-maritime-vers-le-renforcement-de-la-cooperation-regionale/

Biodiversité

L'Express de Madagascar

Vendredi 10 au jeudi 16 mars 2017

AIRES PROTÉGÉES MARINES

Partage régional sur les droits et la gouvernance

Farah Raharijaona



Des acteurs intervenant dans la conservation des aires marines protégées de Madagascar, de Maurice, des Rodrigues, de la Réunion et des Comores renforcent leurs capacités sur les droits, la gouvernance et la gestion, à travers une formation dispensée par la Commission de l'océan Indien (COI) depuis lundi. *"Ces professionnels connaissent les lois mais cette formation consiste en une mise à jour des connaissances sur les législations, les cadres juridiques ainsi que les conventions internationales pour savoir si elles sont conformes aux lois des pays. Citons en exemple le cas des Comores qui envisagent de créer ses aires protégées et qui s'informent sur l'instauration du cadre juridique"*, expose Chantal Nicole Andrianarivo, chef de projet biodiversité au sein de la COI. Elle mentionne le cas de La Réunion qui n'a pas besoin de ratification des parlementaires pour appliquer une convention internationale. Une fois que celle-ci est signée, elle est immédiatement applicable.

Le chef de projet reconnaît que la conservation stricte pose problème alors que la disponibilité des des ressources halieutiques dépend de la gestion durable des aires protégées marines. L'interdiction de pêche dans un noyau dur se répercute sur l'augmentation des stocks de poissons et la biomasse.

Cette rencontre régionale profite notamment aux membres des réseaux de communautés de base qui gèrent des aires protégées. *"Elle nous est bénéfique car nous savons les droits, le mécanisme de gouvernance et le mode de gestion durable qui devraient s'appliquer dans les sites de conservation"*, soutient Toaviniaina Andriantsiory, coordonnateur du réseau Mihari des régions Atsimo Andrefana et Anosy. Robert Namearison, représentant de la Communication pour le développement de Menabe explique également que cette formation sur la législation et la gouvernance étoffera et améliorera les contenus du projet de création d'une réserve de biosphère à Belo-sur-Mer, Morondava.

http://www.lexpressmada.com/blog/actualites/aires-protegees-partage-regional-sur-les-droits-et-la-gouvernance/

Transport Aérien

Air Madagascar : Air Austral est désigné partenaire stratégique

16 MARS 2017



Air Austral est désigné soumissionnaire préféré.

Un contrat de partenaire stratégique ainsi qu'un pact d'actionnaires seront signés le 31 mai 2017.

Le choix entre les deux compagnies aériennes, à savoir Air Austral et Ethiopian Airlines ayant soumissionné pour être le partenaire stratégique d'Air Madagascar a été fait. Il s'agit de la compagnie Air Austral qui a été désignée par le conseil d'Administration de la compagnie aérienne

nationale, partenaire stratégique, ou « preferred bidder ». Dans le cadre du processus de sélection de ce partenaire stratégique, les cabinets IOS Partners et TroyAvi se chargent de l'évaluation de ces deux candidats finalistes.

Signature de contrat. Des séances de négociations avec ceux-ci ont également eu lieu en parrallèlle au cours des mois de février et de mars 2017. Et ces Cabinets ont ensuite remis leur rapport d'évaluation et leurs conclusions techniques au Conseil d'Administration de la compagnie Air Madagascar. Ce dernier a ainsi pris acte des conclusions techniques de ses conseillers portant notamment sur l'évaluation des plans de développement proposés par Air Austral et Ethiopian Airlines. Après cette étape d'évaluation, le Conseil d'Administration a pris la décision de recommander à l'Etat, lors de sa réunion tenue le 13 mars 2017, la désignation d'air Austral en tant que soumissionnaire préféré. Il l'a ainsi invité à finaliser avec l'Etat les négociations en vue de la signature d'un protocole d'accord le 31 mars 2017. Par ailleurs, un contrat de partenaire stratégique ainsi qu'un pact d'actionnaires seront signés le 31 mai 2017.

Navalona R.

http://www.midi-madagasikara.mg/economie/2017/03/16/air-madagascar-air-austral-est-designe-partenaire-strategique/

Environnement

La Gazette des Comores

Environnement / Validation du cadre juridique du système national des aires protégées

16/03/2017 admin



Un atelier sur la validation de l'avant projet de loi sur le cadre juridique et institutionnel du système national des aires protégées aux Comores s'est tenu hier mercredi à Moroni. Il s'agit de valider le projet de loi sur le système national des aires protégées, le projet de statut de l'agence en charge de la gestion du système des aires protégées des Comores et le projet des décrets portant création des aires protégées et refonte du régime du parc national de Mohéli.

La vice-présidence en charge de l'environnement, des juristes nationaux, des experts des ONGs ainsi que les partenaires au développement ont tous pris part à un atelier de validation technique de l'avant projet de la loi sur le cadre juridique et institutionnel du système national des aires protégées aux Comores. Afin d'assurer une protection adéquate des aires protégées, il est important de mettre en place les instruments légaux.

Les participants doivent valider le projet de loi sur le système national des aires protégées, le projet de statut de l'agence en charge de la gestion du système des aires protégées des Comores et le projet des décrets portant création des aires protégées et refonte du régime du parc national de Mohéli. « L'un des grands enjeux du système national des aires protégées est de développer et de mettre à jour les textes légaux et réglementaires régissant les Comores. Cela permettra au pays de disposer d'un arsenal juridique complet pour la gestion des ressources naturelles conformes aux normes internationales et en accord avec les besoins des communautés locales et pour la création d'un nouvel organisme de développement et gestion », avance Hassani Malik, expert en communication du projet RNAP.

Le pays s'est engagé dans un vaste chantier de création des aires protégées tant marines que terrestres. Prochainement, 5 nouvelles aires protégées seront classées dans le pays. Il s'agit du parc national du Karthala, du parc national Coelacanthe, du parc national Mitsamiouli-Ndrude, du parc national de Shisiwani (Bimbini) et du parc national du mont Ntringui. « Ces nouvelles dispositions favorisent également un regain d'espoir pour les populations locales qui voient les parcs nationaux jouer un rôle dans l'amélioration des conditions de vie, tout en participant à sa protection », souligne Fouad Abdou Rabi, coordinateur national du projet RNAP.

Le secrétaire général adjoint de la vice-présidence en charge de l'environnement trouve ces instruments essentiels pour coordonner l'élaboration et l'implantation d'un système des aires protégées plus vaste et fonctionnel dans les îles. « L'urgence de la situation nous interpelle tous sur la nécessité d'identifier des stratégies de gestion qui concilient le développement socio-économique et la protection des ressources naturelles », dit-il.

Mohamed Youssouf

http://lagazettedescomores.com/société/environnement-/-validation-du-cadre-juridique-du-système-national-des-aires-protégées.html

Témoignages
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÉS

Mobilisation pour sauver la Grande Barrière de corail

Un Patrimoine mondial en danger à cause des activités humaines

14 mars 2017

La Grande Barrière de corail se porte très mal. Quelques scientifiques et militants sont venus d'Australie jusqu'à Paris pour lancer cet appel en guise de piqûre de rappel à destination des membres de l'Unesco.



La Grande barrière de corail en Australie fait partie des sites menacés. © Xanthe Rivett/ CAFNEC / WWF-Aus

L'UNESCO établit la liste du patrimoine mondial. La Grande Barrière de corail d'Australie en fait partie. Mais elle est en danger. C'est ce qu'indique un rapport remis vendredi à l'UNESCO par des scientifiques et des militants australiens.

« A travers eux, les membres de l'ONG EarthJustice accompagnés du cabinet d'avocat Environmental Justice Australia espèrent pouvoir être entendus du gouvernement de Camberra. Il est urgent que celui-ci agisse en faveur de la protection du plus vaste récif corallien au monde. Long de 2 600 kilomètres, celui-ci borde la côte nord-est du pays dans l'Etat du Queensland », souligne Le Monde.

L'exploitation de mines de charbon en Australie la fragilise chaque jour davantage. Un nouveau projet pourrait être responsable de l'émission de 79 millions de tonnes de CO2 par an, soit plus que la ville de New York. « Et il est prévu de réaliser des infrastructures supplémentaires pour

exporter le minerai : l'extension d'un port en particulier menace directement l'écosystème marin », précise « le Monde ».

« La Grande Barrière de corail devrait figurer sur la liste du patrimoine naturel mondial en danger ! lance Noni Austin, avocate pour l'environnement et coordinatrice de projets pour Earthjustice, citée par le Monde.

« En mars 2016, 93 % des coraux du récif ont blanchi et 22 % sont morts, témoigne David Karoly, de l'université de Melbourne, expert des questions climatiques. C'est le pire épisode de blanchissement jamais observé ». La situation s'empire. Le WWF vient d'annoncer que le récif subit actuellement une quatrième vague majeure de blanchissement. Les responsables de ce désastre sont connus : activités anthropiques polluantes, réchauffement de l'eau et acidification des océans.

http://www.temoignages.re/developpement/changement-climatique/mobilisation-pour-sauver-la-grande-barriere-de-corail,89058

ÉCONOMIE OCÉANIQUE : Des scientifiques britanniques en visite à Maurice

15 March, 2017



Des scientifiques britanniques, membres du National Oceanography Centre du Royaume-Uni, sont actuellement en visite à Maurice à l'invitation du National Oceanography Centre. Ils ont animé un atelier de travail consacré à l'exploration de la politique marine et du paysage de recherche, à identifier les opportunités de recherche et les besoins technologiques, tout en favorisant des partenariats de collaboration. La délégation britannique comprend le Dr Alan Evans, Marine Science Policy Adviser, le Dr Alex Poulton, Principal Researcher en écologie marine et en biogéochimie pélagique, le Dr Kathleen Robert, chercheuse, le Dr

Socratis Loucaides, océanographe et chef d'équipe de l'Ocean Technology and Engineering Group. Le Dr Evans a rendu hier une visite de courtoisie au ministre de l'Économie océanique et des Ressources marines, Premduth Koonjoo.L'atelier de travail sur l'économie océanique a eu lieu hier à l'hôtel Victoria Beachcomber Resort, à Pointe-aux-Piments. L'atelier est une initiative conjointe du NOC du Royaume-Uni, du ministère de l'Économie océanique et des Ressources marines et de la British High Commission à Maurice. Plusieurs thèmes ont été abordés, dont un aperçu du NOC et les politiques marines et synergies de recherche, l'Écologie marine et la biogéochimie, la cartographie des habitats et le plancher océanique de même que le développement des capteurs biogéochimiques pour l'observation océanique. Le NOC de Southampton, au Royaume-Uni, est le centre d'excellence du Conseil de recherches en environnement naturel pour les sciences et technologies marines. En tant que principal centre océanographique du Royaume-Uni, le NOC assure la capacité nationale en science de la mer. Le progrès dans le domaine des sciences de la mer est mené à travers des recherches multidisciplinaires à l'échelle mondiale et comprend la provision d'expertise et de techniques et instrument de surveillance de pointe sur des thèmes clés, tels que l'acidification des océans ; la hausse du niveau de la mer ; la santé des écosystèmes marins ; la modélisation du système océanique ; et la biodiversité et la caractérisation de l'habitat. La cartographie et l'innovation en matière de ressources marines et le développement de nouvelles technologies de mesure de l'océan ainsi que l'assimilation et le transfert de ces technologies et de ces connaissances ont un véritable impact sur les industries et économies maritimes.

http://www.lemauricien.com/article/economie-oceanique-des-scientifiques-britanniques-en-visite-maurice